

Le Président de l'Université de La Réunion

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le code l'éducation, notamment les articles D.612-1 à D.612-18, L.832-1 et R.719-48 à R.719-50 à R 719-50 -1 ;

Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu la délibération n°2024-42 du Conseil d'administration lors de la séance plénière du 08 juillet 2024 portant validation du calendrier d'ouverture et de fermeture administratives de l'établissement pour l'année 2025-2026 ;

Vu la délibération n° 2025-28-1 du Conseil d'administration lors de la séance plénière du 22 mai 2025 portant sur le calendrier des affaires de scolarité pour l'année universitaire 2025-2026 ;

ARRETE**Article 1. Objet de l'arrêté**

Le présent arrêté fixe l'organisation des inscriptions administratives en formation initiale au titre de l'année universitaire 2025-2026 pour l'accès aux différents niveaux des diplômes nationaux et des diplômes universitaires délivrés par l'université de La Réunion.

Article 2. Année universitaire

L'année universitaire 2025-2026 est fixée du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Article 3. Inscription administrative

L'inscription administrative ouvre droit à la formation sur le niveau d'un cycle sanctionné par un diplôme national ou un diplôme universitaire. Sauf disposition contraire, l'accès à un niveau de formation est subordonné à une candidature complète et présentée pour une admission selon les conditions fixées en annexe 1.

Sauf disposition particulière fixée par le président de l'université, les procédures d'admission décrites dans le présent arrêté s'appliquent à l'ensemble des candidats.

Le statut d'étudiant se rapporte à une inscription administrative en formation initiale.

Le candidat effectue son inscription administrative dans la période fixée pour la formation choisie (annexe 2).

L'inscription administrative est valable pour une année universitaire.

Article 4. Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique détermine le choix des enseignements de la formation.

Sauf indication contraire, l'inscription pédagogique est réalisée par l'étudiant ou le stagiaire auprès de sa composante de formation (faculté, institut ou école) au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement de la formation.

Article 5. Modalités de l'inscription administrative

Pour une première inscription ou une réinscription à l'université de La Réunion et sous réserve d'avoir accompli une pré-inscription selon les modalités fixées à l'annexe 1, et d'avoir fait les démarches nécessaires sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> concernant la CVEC, le candidat procède à la saisie des éléments requis sur l'application PEGASE à l'adresse : <https://ins.univ-reunion.pc-scol.fr/> avec ses identifiants apprenant PEGASE en cliquant sur identifiant oublié ou première connexion afin d'obtenir cet identifiant.

Chaque usager doit s'acquitter des droits d'inscription afférents

- soit par paiement complet ou en 3 fois sans frais en ligne après la saisie de son dossier ;
- soit sur présentation d'une notification conditionnelle de bourse pour les étudiants boursiers ;
- En cas de difficulté l'utilisateur peut contacter le 0262 93 80 91 pour convenir d'un rendez-vous pour le paiement des droits d'inscription.

L'inscription administrative n'est acquise qu'au règlement complet de ses droits d'inscription et à la présentation d'un dossier complet dont les pièces justificatives sont fixées à l'annexe 3.

A la fin de la saisie complète de son dossier l'administration prend en charge la vérification du dossier d'inscription.

Une fois le dossier validé les usagers qui s'inscrivent pour la première fois doivent obligatoirement retirer leur carte d'étudiant en présentiel selon le rendez-vous qui lui sera indiqué par l'administration dès la validation de son dossier d'inscription et sur présentation de sa pièce d'identité

Les usagers qui se réinscrivent dans l'établissement doivent mettre à jour leur carte, en tenant compte des modalités de retrait indiquées sur le mail de confirmation de l'inscription.

Article 6. Accueil du public

Les dispositions suivantes sont fixées pour les implantations universitaires du Moufia et du Tampon :

A partir du 7 juillet 2025 délocalisation de l'accueil de la Direction des Etudes et du Pilotage des Formations à l'espace de vie étudiante (Campus du Moufia) et à la Direction de l'Orientat[i]on, des Formations pour l'Insertion Professionnelle et pour l'Entrepreneuriat (Campus du Tampon).

Du 09 Juillet 2025 au 18 Juillet 2025 et du 18 Août 2025 au 29 août 2025, mise en place d'un guichet unique.

Quatre salles dont une salle informatique avec un personnel dédié pour l'assistance WEB sont mises à disposition des usagers jusqu'au 29 août 2025.

L'accueil des étudiants et des familles est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 :

- À l'espace de vie étudiante sur le site du Moufia
- À l'espace aménagé du bâtiment S sur le site du Tampon.

La récupération des cartes d'étudiant se fera sur accès différencié avec un passage par le guichet unique pour les premières inscriptions au sein de l'établissement.

Article 7. Organisation du guichet unique

Chaque guichet d'accueil assure une représentation des services gestionnaires des inscriptions administratives pour un accueil et/ou une assistance permettant aux publics d'initier, de poursuivre ou de modifier une inscription administrative.

Chaque guichet est organisé avec :

- Une représentation pour la promotion des services communs de l'université offrant des prestations sportives, culturelles, de prévention de la santé et du conseil à l'orientation et à la formation tout au long de la vie
- Une représentation des collectivités territoriales
- Une représentation du Crous de La Réunion assurée exclusivement par les personnels et/ou de services civiques pour offrir une assistance administrative du public pour l'accès aux œuvres sociales
- Une représentation du Service de la Vie Étudiante et de Campus
- Une représentation des associations domiciliées à l'université de La Réunion depuis le début de l'année universitaire.

Article 4. Mesures de publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité et d'un affichage dans tous les espaces réservés aux inscriptions.

Article 5. Exécution de l'arrêté

La direction générale des services de l'Université de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté est publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le

Fait à St Denis, le 02 JUL. 2025

Pr. Jean-François Hoarau



Président
de l'Université de La Réunion

Annexe 1 _ Calendrier d'admission de l'Université de La Réunion

I. Diplôme National de Master

1. Calendrier d'admission en première année du diplôme national de Master en formation initiale et formation par alternance

1.1 pour les titulaires d'un diplôme de licence ou équivalent via la plateforme Mon Master

Procédure principale candidature hors alternance		
Saisie des candidatures	Phase d'examen des candidatures	Phase principale d'admission
25 février au 24 mars 2025*	31 mars au 27 mai 2025*	2 juin au 16 juin 2025*

Procédure principale candidature en alternance		
Saisie des candidatures	Phase d'examen des candidatures	Réponses aux candidatures
25 février au 24 mars 2025*	31 mars au 30 avril 2025*	13 juin 2025*

Procédure complémentaire candidature alternance et hors alternance		
Candidature et classement des candidatures par ordre de préférence par les candidats	Phase d'examen des candidatures	Phase principale d'admission
17 au 23 juin 2025*	24 juin au 7 juillet 2025*	8 au 17 juillet 2025*

1.2 Pour les candidats à la validation des acquis personnels et professionnels (non titulaire d'un diplôme de Licence ou équivalent) via la plateforme Admission - E candidat

plateforme « admission - e candidat »		
Saisie des candidatures	Phase d'examen des candidatures	Phase principale d'admission
25 février au 24 mars 2025*	31 mars au 27 mai 2025*	2 juin au 16 juin 2025*
17 au 23 juin 2025*	24 juin au 7 juillet 2025*	8 au 17 juillet 2025*

* Les dates sont communiquées à titre indicatif, le calendrier définitif sera celui fixé par arrêté

2. Calendrier d'admission en première année et deuxième année du diplôme national de Master en formation continue via la plateforme Admission - Ecandidat

Formation : - M1 Mention Management et administration des Entreprises parcours Création et Développement d'Entreprises Innovantes en cas de places vacantes après les sessions d'admission Mon Master		
Sessions	Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :
Troisième session	15 juillet au 15 août 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Quatrième session	Si besoin à partir du 18 août 2025 , pour les places déclarées vacantes, selon le calendrier défini par la composante concernée	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Formation : - M1 Mention Management et administration des Entreprises parcours Sustainability in Business Management		
Sessions	Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :
Première session	27 février au 12 juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Seconde session	Si besoin, du 07 juillet au 27 août 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Formations : - M2 Mention Management et enseignement en santé, mention Pilotage des organisations en santé - M2 Mention Management et enseignement en santé, mention Management et Enseignement en santé	
Saisie des candidatures	Notification des avis au plus tard le :
27 février au 12 juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Formation : - M2 Mention Management et administration des Entreprises parcours Cadre Double Compétence		
Sessions	Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :
Première session	27 février au 15 août 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Deuxième session	Si besoin à partir du 18 août 2025 , pour les places déclarées vacantes, selon le calendrier défini par la composante concernée	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Première session - - M1 et M2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation – Formation des Formateurs dépôt des dossiers plateforme Mon Master pour le M1 et sur Ecandidat-Admission pour le M2	
Saisie des candidatures	Notification des avis au plus tard le :
Identique au calendrier national	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Session complémentaire – via Admission-Ecandidat pour la formation continue - M1 et M2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation – Formation des Formateurs	
Saisie des candidatures	Notification des avis au plus tard le :
Si besoin à partir du 18 Août 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

3. Calendrier d’admission en deuxième année du diplôme national de Master en formation initiale via la plateforme Admission - Ecandidat (ouverture selon les capacités d’accueil pour le diplôme de Master 2)

Première session :	
Saisie des candidatures	28 avril – 30 mai 2025
Avis des commissions à partir du	10 juin 2025
Notification des avis au plus tard	25 juin 2025

Deuxième session :	
Saisie des candidatures	10 juin – 25 juin 2025
Avis des commissions à partir du	1er juillet 2025
Notification des avis au plus tard	11 juillet 2025

Troisième session :	
Saisie des candidatures	18 août – 11 septembre 2025
Avis des commissions à partir du	Au fil de l’eau
Notification des avis au plus tard	17 septembre 2025

4. Calendrier d’admission en deuxième année du diplôme national de Master en formation continue et par alternance via la plateforme Ecandidat

Formations : - M2 Mention Comptabilité, Contrôle, Audit		
Sessions	Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :

Première session	27 février au 12 juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Seconde session	Si besoin à partir du 18 août 2025 , pour les places déclarées vacantes, selon le calendrier défini par la composante concernée	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Formations :

- M2 Droit Public parcours Droit de l'Action Public et des Libertés
- M2 Droit Public parcours Droit Public des Affaires
- M2 Informatique

Première session :	
Saisie des candidatures	28 avril – 30 mai 2025
Avis des commissions à partir du	10 juin 2025
Notification des avis au plus tard	25 juin 2025

Deuxième session :	
Saisie des candidatures	10 juin – 25 juin 2025
Avis des commissions à partir du	1er juillet 2025
Notification des avis au plus tard	11 juillet 2025

Troisième session :	
Saisie des candidatures	18 août – 11 septembre 2025
Avis des commissions à partir du	Au fil de l'eau
Notification des avis au plus tard	17 septembre 2025

Formations :

- M2 Monnaie Banque Finance Assurance parcours Conseiller de Clientèle Professionnels et TPE (alternance)
- M2 Monnaie Banque Finance Assurance parcours Conseiller de Clientèle Patrimoniale (alternance)
- M2 Risques et Environnement (alternance)
- M2 Humanités Numériques (alternance)

Sessions	Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :
Première session	25 février au 24 mars 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Seconde session	28 avril – 30 mai 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Session complémentaire	Si besoin à partir du 16 juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Des sessions d'admission pourront être organisées sous réserve des places déclarées vacantes.

II. Calendrier d'admission aux diplômes nationaux (Licence, Licence professionnelle, CPES ? BUT, diplômes d'ingénieur) via Ecandidat

1. Calendrier d'admission au diplôme national de Licence et CPES deuxième et troisième année

Première session :	
Saisie des candidatures	28 avril – 30 mai 2025
Avis des commissions à partir du	10 juin 2025
Notification des avis au plus tard	25 juin 2025
Deuxième session :	
Saisie des candidatures	10 juin – 25 juin 2025
Avis des commissions à partir du	1er juillet 2025
Notification des avis au plus tard	11 juillet 2025
Troisième session :	
Saisie des candidatures	18 août – 11 septembre 2025
Avis des commissions à partir du	Au fil de l'eau
Notification des avis au plus tard	17 septembre 2025

2. Calendrier d'admission en Licence professionnelle et en BUT (deuxième et troisième année) de l'IUT.

Formations en BUT 2^{ème} et 3^{ème} année : (sous réserve de places disponibles)	
- Carrières Sociales - Gestion des Entreprises et des Administrations - Génie Biologique - Génie Civil - Construction Durable - Hygiène, Sécurité, Environnement - Réseaux et Télécommunications - Techniques de Commercialisation	
Formations en Licences Professionnelles :	
- Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle - Métiers de l'Animation Sociale, Socio-Educative et Socioculturelle - Métiers de l'Energétique Environnement et du Génie Climatique - Qualité Hygiène Sécurité Santé Environnement Parcours Management intégré qualité, sécurité, environnement - Métiers de l'industrie : Mécatronique, robotique, Parcours Ingénierie des Systèmes Automatisés	
Saisie des candidatures	Lundi 28 avril – vendredi 30 mai 2025
Jurys de recrutement	Du lundi 02 juin au vendredi 23 juin 2025
Notification des avis au plus tard	21 août 2025

Des sessions d'admission supplémentaires pourront être organisées sous réserves des places déclarées vacantes

3. Calendrier d'admission en Licence professionnelle de l'IAE.

Session unique - Management et gestion des organisations - Métiers du Marketing Opérationnel parcours développement commercial		
Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :	Notification des avis au plus tard le :
27 février au 27 mai 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Session unique - Commerce et Distribution parcours Management et Gestion de Rayon – Distrisup		
Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :	Notification des avis au plus tard le :
27 février au 27 juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Session unique - Métiers du Tourisme et des Loisirs - Gestion des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (Formation continue)		
Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :	Notification des avis au plus tard le :
27 février au 12 juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

4. Calendrier d'admission pour les Licences professionnelles (hors IAE et IUT)

Formations en Licences Professionnelles : - Agronomie (En alternance) - Bâtiment et construction parcours dessinateur projeteur (En alternance) - Intervention sociale (En alternance) - Maintenance Technologie Organisation de la Maintenance Parcours Exploitation Maintenance Installations de Traitement (En alternance) - Métiers de la Communication Chargé de Communication (En alternance)		
Sessions	Saisie des candidatures	Avis des commissions au plus tard le :
Première session	25 février – 24 mars 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Seconde session	28 avril – 30 mai 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature
Session complémentaire	Si besoin à partir du 16 Juin 2025	Au plus tard deux mois après la date de dépôt de candidature

Des sessions d'admission pourront être organisées sous réserve des places déclarées vacantes.

5. Calendrier d'admission pour les diplômés d'ingénieur

Admission post-bac sur la plateforme « parcoursup » : Concours GEIPI POLYTECH

Première session

Cycle préparatoire intégré

Cycle Ingénieur de l'ESIROI :

- Spécialité Agroalimentaire
- Spécialité Bâtiment et énergie
- Spécialité Informatique

Saisie des candidatures	Admissibilité	Entretien de motivation	Commission d'admission	Avis des commissions au plus tard le :	Confirmation des candidats au plus tard le :
25 février au 31 mars 2025	11 avril 2025	23 avril au 02 mai 2025	12 mai 2025	16 mai 2025	06 juin 2025

Seconde session

Cycle préparatoire intégré

Cycle Ingénieur de l'ESIROI :

- Spécialité Agroalimentaire
- Spécialité Bâtiment et énergie
- Spécialité Informatique

Saisie des candidatures	Admissibilité	Entretien de motivation	Commission d'admission	Avis des commissions au plus tard le :	Confirmation des candidats au plus tard le :
09 mai au 13 juin 2025	20 juin 2025	30 juin au 03 juillet 2025	04 juillet 2025	11 juillet 2025	11 août 2025

NB Des changements peuvent intervenir sur le calendrier d'admission après accord du Président de l'université. Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants ou de la situation des organismes de formation partenaires.

Annexe 2 _ Calendrier des affaires de scolarité pour les étudiants en formation initiale, continue et alternance 2025/2026

inscription, réorientation, annulation, remboursement

En formation initiale l'année universitaire est fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 août.
Elle est prolongée jusqu'au 31 décembre pour les doctorats et la VAE

Inscriptions administratives en formation initiale		
Formations	Début des inscriptions	Fin des inscriptions
Diplômes nationaux (Licence, Licence professionnelle, BUT, formations d'ingénieurs, DFGSM, DFGSMA, Master ...) Doctorat / HDR Double inscription classe préparatoire aux grandes écoles Diplômes d'études spécialisées / doctorat en médecine Diplôme supérieur de notariat, diplômes universitaires, formations de préparation aux concours Formations ouvrant au grade universitaire sous réserve de conventionnement Auditeurs libres Programmes d'échanges au semestre 1	1 ^{er} juillet 2025 (dès le 4 juillet 2025 pour les néo bacheliers) La date du 1 ^{er} Juillet est donnée à titre indicatif et peut modifiée en fonction des dates d'admission. Dans le cadre d'une réinscription un tableau avec les dates d'ouverture en fonction des délibérations sera communiqué	19 septembre 2025* Pour le diplôme de Licence et de Master la fin des inscriptions conseillée est fixée au 31 août 2025
Inscription second semestre réorientation Programmes d'échanges semestre 2	21 janvier 2026	31 mars 2026*
Certification	1 ^{er} septembre 2025	15 mai 2026

- Des changements peuvent intervenir après accord du Président de l'université. Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants ou de la situation des organismes de formation partenaires. Aucune inscription ne peut être saisie au-delà du 15 mai 2026.
- En raison de la fermeture de l'université les serveurs d'inscription ne seront pas accessibles entre le 19 juillet et le 18 août 2025

En formation continue l'année universitaire est fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 août , l'année universitaire pourra être prolongée jusqu'au 31 décembre pour les diplômes organisés sur l'année civile et pour la Validation des Acquis de l'Expérience

Inscriptions administratives en formation continue et formation par alternance		
Formations	Début des inscriptions	Fin des inscriptions
Diplômes nationaux	1 ^{er} juillet 2025 (dès le 8 juillet 2024 pour les néo bacheliers)	05 décembre 2025
Diplômes nationaux en partenariat national ou international	1 ^{er} juillet 2025	15 mai 2026
Formations courtes et diplômes universitaires	1 ^{er} juillet 2025	15 mai 2026

* Des changements peuvent intervenir après accord du Président de l'université. Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants ou de la situation des organismes de formation partenaires. Aucune inscription ne peut être saisie au-delà du 15 mai 2026.

Modification de la scolarité en formation initiale		
Objet	Début	Date limite de réception de la demande
Réorientation interne (étudiants de licence première et deuxième année en cours d'inscription à l'université de La Réunion)	1 ^{er} septembre 2025	8 octobre 2025 *
Réorientation externe	24 novembre 2025	19 décembre 2026*
Annulation définitive sans remboursement	1 ^{er} juillet 2025	5 décembre 2025* pour le premier semestre de l'année universitaire en cours avant le 30 avril 2026* pour le second semestre de l'année universitaire en cours.
Annulation des étudiants en étude de santé	1 ^{er} juillet 2025	31 octobre 2025 (au-delà de cette date la candidature sera décomptée)
Demande d'exonération des droits d'inscription	1 ^{er} juillet 2025	13 mars 2026*
Demande de remboursement des droits de scolarité	18 août 2025	14 novembre 2025* 13 mars 2026* (pour les étudiants boursiers)

* Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants.

Annexe 2 bis _Calendrier par formation des étudiants en réinscription

Le calendrier ci-dessous concerne les étudiants de session 2 (sauf exception dûment mentionnée) pour lesquels les inscriptions ne sont pas ouvertes ou 1er juillet

Etudiants de l'UFR Lettres et Sciences Humaines	7 juillet
Etudiants de l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement	
- Licence Génie Civil	10 juillet
- Licence Français Langues Etrangères	10 juillet
- Licences Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	3 juillet
- Master STAPS Activités Physiques et Sportives Activité Physique Adaptée et Santé Parcours Ingénierie du Sport et de la Santé	5 septembre
- Master 1 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Management du Sport Parcours Management du Bien-Etre Physique et Mental	16 juillet
- Master Français Langues Etrangères Parcours Numérique et plurilinguisme	Session 1 / 3 juillet
	Session 2 / 10 septembre
- Master BEE Parcours Biodiversité et ÉcoSystèmes Tropicaux – Terrestres	16 juillet
- Master Génie Civil Parcours Science et Ingénierie de la Construction	16 juillet
- Master Ville et Environnement Urbains	16 juillet
Etudiants de l'UFR Sciences et Technologies	
- Licences	7 juillet
- Masters	10 juillet
Etudiants de l'UFR Droit et Economie	16 juillet
Etudiants de l'IUT (session 1 et 2)	7 juillet
Etudiants de l'UFR Santé	
- DFGSM et DFGSMa (session 1 et 2)	20 août
- Licence Sciences pour la Santé	16 juillet
- Master Biologie Santé	10 juillet
Etudiants de l'INSPE	7 juillet
Etudiants de l'IAE	16 juillet

Annexe 3 _ Liste des pièces justificatives

PREMIERE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

- 1 pièce d'identité en cours de validité ou passeport pour les étudiants internationaux au format PDF
- Attestation de Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)
- 1 photo d'identité de dimension standard 4.5x3.5 cm au format JPG (pas de PDF, pas de PNG et pas de JPEG)
- L'attestation de responsabilité civile en cours de validité précisant le nom de l'étudiant.e ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2022/2023. (L'assurance peut être comprise dans l'assurance habitation)
- Le certificat individuel de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) ou le certificat de recensement pour les étudiants de nationalité française de moins de 25 ans.
- 1 copie du relevé de notes du baccalauréat signé avec cachet de l'établissement (lycée).
Pour les baccalauréats obtenus à partir de 2021, télécharger le relevé de notes signé sur Cyclades.
Aucun relevé de notes non signé ne sera accepté
- Si vous avez déjà été inscrit.e dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes (signé avec le cachet de l'établissement) obtenus depuis le baccalauréat.
- Le règlement des droits d'inscription prioritairement en ligne au moment de l'inscription administrative
- Pour les étudiants inscrits précédemment dans une autre université fiche des transferts signée de l'Université de départ.

REINSCRIPTION A L'UNIVERSITE

- 1 pièce d'identité en cours de validité ou passeport pour les étudiants internationaux au format PDF
- Certificat de paiement ou d'exonération à la Contribution Vie Etudiante et Campus au format PDF
- La copie du dernier relevé de notes final
- Le règlement des droits d'inscription prioritairement en ligne au moment de l'inscription administrative

PIECES SPECIFIQUES SELON LA SITUATION

- **Si vous êtes mineur.e** à la date d'inscription, le formulaire d'autorisation d'inscription pour étudiant.e mineur.e accompagné de la pièce d'identité du tuteur légal
- **Si vous êtes boursier.e** 1 notification conditionnelle (ou définitive si vous l'avez déjà reçue) de bourse du Crous de la Réunion pour l'université de La Réunion 2025-2026
- **Si vous êtes étudiant.e international.e :**
 - Attestation d'admission (études en France, Ecandidat ou de la Direction des Relations Internationales)
 - Copie des diplômes et/ou des relevés de notes traduits et certifiés conforme en français par un traducteur assermenté au format PDF.
 - Le cas échéant, justificatif attestant du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire ou carte de séjour pour les résidents longue durée
 - Si vous êtes de nationalité québécoise, Copie du livret de famille attestant d'une filiation avec un citoyen UE, EEE, Suisse ou Passeport pour justifier de la nationalité québécoise
 - Si vous résidez en France depuis plus de 2 ans, avis d'imposition sur le revenu attestant d'un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans
 - Le cas échéant attestation de bourse du gouvernement français
- **Si vous vous inscrivez en PASS ou en L.AS** attestation sur l'honneur signée indiquant que vous n'avez pas épuisé le nombre de droit d'accès au concours
- **Si vous vous inscrivez en STAPS** certificat de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois au format PDF
- **Si vous demandez une césure** formulaire de demande de CESURE et la convention complétés et signés par le responsable pédagogique
- **Si vous étiez précédemment inscrit.e en CPGE et que vous vous inscrivez dans le cadre d'une passerelle** document attestant de l'obtention des ECTS (attestation ou relevé de notes 60 ou 120 ECTS)
- **Si vous êtes inscrit.e dans un autre établissement d'enseignement supérieur**, Attestation d'inscription dans un autre établissement au format PDF
- **Pour les étudiants de l'IAE** carte vitale
- **Pour les usagers de l'IUT** attestation de responsabilité civile
- **Pour les usagers de la DFTLV** validation du financement